



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2022**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**Afférents au Conseil Municipal : 39**

**En exercice : 39**

**Ayant pris part à la délibération : 36**

Affiché le : 16/12/2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze du mois de décembre à 18H00 le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

**Présents** : M. GACHON - M. MONDOLONI - M. AMAR - Mme MORBELLI - M. MERSALI - Mme CUIILLIERE - M. GARDIOL - M. PORTE - Mme NERSESSIAN - M. MICHEL - Mme DESCLOUX - M. RENAUDIN - M. OULIE - Mme HAMOU-THERREY - Mme RAFIA - Mme ROSADONI - Mme BERTHOLLAZ - M. DE SOUZA - Mme CHAUVIN - Mme LEHNERT - M. JESNE - M. SAURA - M. MENGEAUD - M. SAHRAOUI - M. FERAL - M. BOCCIA - M. SANCHEZ -

**Pouvoirs** : Mme CZURKA à M. AMAR - - Mme ATTAFF à Mme CUIILLIERE - - M. PIQUET à Mme ROSADONI - Mme MICHEL à M. MICHEL - Mme ROVARINO à M. MONDOLONI - Mme CARUSO à Mme DESCLOUX - Mme SAHUN à M. BOCCIA - M. ALLIOTTE à M. FERAL - M. GACHET à M. SANCHEZ

**Absents** : Mme COULON - Mme CONTICELLO - M. BORELLI

**Secrétaire de séance** : M. SAURA

**DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT - TERRAIN CADASTRE SECTION DK 37P ISSU DU  
DOMAINE PUBLIC - ALLEE DES RASTOUBLES**

**N° Acte : 3.6**

Délibération n°22-214

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Voirie Routière

Vu le Code de l'Urbanisme

Vu le Code des Relations du Public et de l'Administration

Vu la délibération n° 22-123, en date du 07 juillet 2022.

Vu l'arrêté municipal n° 22-204, en date du 24 août 2022, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable, qui s'est déroulée du 21 septembre 2022 au 5 octobre 2022, nécessaire au déclassement d'une partie du terrain cadastré section DK 37p, issue du domaine public, d'une contenance de 144 m<sup>2</sup> environ, en vue de son incorporation dans le domaine privé communal et de son aliénation.

Vu l'avis favorable du Commissaire enquêteur dans ses rapport et conclusion motivée, rendus le 11 octobre 2022.

Considérant qu'il convient de faire aboutir ce projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote à l'Unanimité

CONSTATE la désaffectation d'une partie de la parcelle cadastrée section DK n° 37p, issue du domaine public, sis sur l'allée des Rastoubles, d'une contenance de 144 m<sup>2</sup> environ.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

APPROUVE le déclassement de ladite emprise et son incorporation dans le domaine privé communal, en vue de son aliénation.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la concrétisation de ce déclassement.

Le Secrétaire de séance

**D. SAURA**



POUR EXTRAIT CONFORME  
VITROLLES, le 16 décembre 2022

P. le Maire et par délégation  
Directrice des Affaires Juridiques et  
Institutionnelles

**C. LANZARONE**

